

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

**Assemblée communale ordinaire
Mardi 3 juillet 2018 à 20.15 heures
bâtiment scolaire**

Ordre du jour

- 1. Nomination de deux scrutateurs**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2017**
- 3. Accepter un crédit de Fr. 19'000.- pour l'élaboration du rapport d'opportunité pour la révision du plan d'aménagement local ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider les crédits**
- 4. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2017**
- 5. Accepter un crédit de Fr. 70'000.- pour la réfection des routes communales (route de Fahy – rue des Lilas – rue de la Férouse) ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider les crédits**
- 6. Accepter un crédit de Fr. 65'000.-, sous réserve de subventions, pour le démontage et la remise en conformité de la place de jeux ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider les crédits**
- 7. Divers**

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Grandfontaine, le 18 juin 2018

Au nom du Conseil communal